



Angoulême, le 28 septembre 2018

INVITATION PRESSE

Signature de l'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle

Terres de Haute-Charente

Les conseils municipaux des communes de Roumazières-Loubert, La Péruse, Genouillac-Fontafie, Suris et Mazières ont souhaité fusionner afin de créer, en lieu et place de leurs communes, une commune nouvelle dénommée « Terres de Haute-Charente ».

Sur la base de cet accord entre les élus, la préfète prononcera, par arrêté préfectoral, la création de cette commune, avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Cette commune nouvelle, dont le chef-lieu sera fixé à Roumazières-Loubert, comptera 4 087 habitants. Jusqu'au prochain renouvellement général du conseil municipal, elle sera administrée par un conseil municipal composé de l'ensemble des conseillers municipaux des cinq communes concernées.

Cette fusion est la douzième en Charente depuis le 1^{er} janvier 2016.

Vous êtes cordialement invités à la signature publique de l'arrêté par la préfète :

mardi 2 octobre 2018 à 10h30

**Salle du conseil municipal de Roumazières-Loubert
(31, rue de l'Union)**